



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/25
26 mai 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dixième réunion
Montréal, 20-23 juin 2022
Points 9 a) et d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : CÔTE D'IVOIRE

Ce document comprend les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) PNUE et ONUDI

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET : PROJETS PLURIANNUELS

Côte d'Ivoire

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI	66 ^e	35 pour cent d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (groupe I de l'annexe C)	Année : 2021	35,84 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES RELATIVES AU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2021		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					35,84				35,84

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	63,80	Point de départ de la consommation globale durable :	63,80
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	22,33	Restante	41,47

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2022	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	2,27	2,27
	Financement (\$US)	208 222	208 222
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,00	0,00
	Financement (\$US)	0	0

VI) DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019*	2020	2021	Total	
Limites de consommation au titre du Protocole de Montréal (tonnes PAO)		S.o.	63,80	63,80	57,42	57,42	57,42	57,42	57,42	41,47	41,47	S.o.	
Consommation maximale permise (tonnes PAO)		S.o.	63,80	63,80	57,42	57,42	57,42	57,42	57,42	41,47	41,47	S.o.	
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	250 000	0	190 000	0	0	0	0	280 000	0	185 740	905,740
		Coûts d'appui	30 260	0	22 998	0	0	0	0	33 891	0	22 482	109,631
	ONUDI	Coûts du projet	460 000	0	0	0	0	0	0	460 000	0	0	920,000
		Coûts d'appui	34 500	0	0	0	0	0	0	32 200	0	0	66,700
Sommes approuvées par le Comité exécutif (\$US)	Coûts du projet	710 000	0	190 000	0	0	0	0	740 000	0	0	1 640 000	
	Coûts d'appui	64 760	0	22 998	0	0	0	0	66 091	0	0	153 849	
Somme demandée pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185 740	185 740	
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 482	22 482	

* Les troisième et quatrième tranches ont été jumelées à la 84^e réunion

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
---------------------------------	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, présente au nom du gouvernement de la Côte d'Ivoire, une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la somme de 185 740 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 22 482 \$US pour le PNUE seulement.² La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches jumelées, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2019 à 2021 et le plan de mise en œuvre de la tranche de 2022.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a déclaré une consommation de 35,84 tonnes PAO de HCFC en 2021, ce qui représente 44 pour cent de moins que la valeur de référence aux fins de conformité. La consommation de HCFC pour la période 2020-2021 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Côte d'Ivoire (données communiquées en vertu de l'article 7, 2017-2021)

HCFC-22	2017	2018	2019	2020	2021	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	855,68	819,03	752,00	700,00	651,57	1 159,70
Tonnes PAO	47,06	45,05	41,36	38,50	35,84	63,80

3. La consommation de HCFC est à la baisse au pays grâce à la mise en œuvre continue des activités du PGEH, dont le contrôle des importations de HCFC-22, de meilleures pratiques d'entretien de la part des techniciens découlant d'une formation et l'adoption d'équipement à base de substances de remplacement des HCFC (c.-à-d., R-410A, R-407, R-404A) dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Les données sur la consommation de HCFC déclarées par le gouvernement de la Côte d'Ivoire en lien avec le programme de pays sont conformes aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification confirme que le gouvernement a mis en place un programme d'octroi de permis et de quotas des importations et exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2019 à 2021 est exacte (comme indiqué dans le tableau 1, ci-dessus). La vérification a permis de conclure que la Côte d'Ivoire a respecté les mesures de réglementation du Protocole de Montréal et la consommation maximum permise de HCFC indiquées dans l'accord avec le Comité exécutif pour les années 2019, 2020 et 2021, et que le pays possède le cadre juridique et réglementaire nécessaire, qui comprend un programme d'octroi de permis et de quotas fiable pour contrôler les SAO, pour mettre en œuvre le Protocole de Montréal. Le mécanisme de suivi mis en place par le Bureau national de l'ozone fonctionne bien car il permet de bien surveiller les quotas alloués. Le rapport recommande également le maintien des réunions de coordination avec le ministère des Douanes et autres intervenants concernés sur un meilleur suivi des HCFC et des HFC, des visites périodiques du marché afin de contrôler la qualité des frigorigènes et prévenir la vente de biens non déclarés, le maintien de la formation et le renforcement des capacités des agents du ministère des Douanes et du ministère du Commerce, le renforcement et l'adoption de réglementations sur la gestion et l'élimination définitive des

² Conformément à la lettre du 15 mars 2022 du ministère de l'Environnement et du Développement durable de la Côte d'Ivoire au Secrétariat.

SAO, la mise en place des nouveaux codes du Système harmonisé, et des programmes d'information et de rayonnement sur le suivi et l'établissement de rapports sur le commerce des SAO à l'intention des parties prenantes.

Rapport périodique sur la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches du PGEH

Cadre juridique

6. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a adopté les réglementations infrarégionales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui harmonisent la gestion des substances réglementées, dont les HCFC. Le pays a déjà un cadre législatif, réglementaire et juridique en place pour le contrôle des importations et de l'utilisation des HCFC, qui comprend un programme de quotas entré en vigueur en 2013 ; l'importation d'équipement de réfrigération et de climatisation usagé à base de HCFC-22 est interdite. L'octroi de quotas d'importation relève de la Direction du commerce, après consultation avec le Bureau national de l'ozone.

7. Conformément à la décision 88/18 b),³ le gouvernement de la Côte d'Ivoire a déclaré que l'arrêt interministériel sur l'importation, l'exportation, le transport, la réexportation, la distribution, la mise en marché, la possession et l'utilisation des SAO fait désormais d'objet d'un examen par le ministère des Budgets et de la Finance. Le Bureau national de l'ozone continue à assurer le suivi de la signature de l'arrêt.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

8. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a) Neuf ateliers de formation sur le contrôle et l'identification des HCFC et de l'équipement à base de HCFC, ainsi que sur le commerce illicite, à l'intention de 260 douaniers et agents commerciaux ; 40 autres douaniers et agents commerciaux seront formés d'ici juillet 2022 ;
- b) Dix ateliers en personne sur les bonnes pratiques en réfrigération et la manipulation sécuritaire des technologies à base d'hydrocarbures ; 147 techniciens en réfrigération de plus seront formés d'ici juillet 2022 ;
- c) De l'équipement et des outils d'entretien (c.-à-d., appareils de récupération, détecteurs de fuites, identifiants de frigorigènes, appareils de brasage et de soudure, pompes à vide, collecteurs et trousse d'outils) ont été achetés et distribués aux centres de formation professionnelle bénéficiaires (Centre de perfectionnement aux métiers de mécanique et d'électricité (CPMME)); une vingtaine de formateurs ont été formés en utilisation de l'équipement ; un accord interministériel a été conclu entre le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Enseignement technique afin d'organiser des cours de formation en réfrigération et climatisation dans deux centres de formation provinciaux, à Daoukro et à San Pedro ; les installations de San Pedro, Daoukro et Koumassi ont été évaluées afin de connaître leurs besoins en équipement de formation, surtout pour la formation des techniciens en manipulation des frigorigènes inflammables.

³ De demander au gouvernement de la Côte d'Ivoire de présenter un compte rendu à la 90^e réunion, par l'entremise du PNUE, sur l'adoption de l'arrêt ministériel sur la réglementation de l'importation, l'exportation, le transport, la réexportation et le commerce des SAO et les autres mesures sur le renforcement du système de surveillance et de notification concernant les importations et exportations de SAO au titre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Côte d'Ivoire.

Mise en œuvre et suivi du projet

9. Le Bureau national de l’ozone, avec l’aide d’un expert en réfrigération et d’un expert en douanes, a assuré le suivi des activités du PGEH et recueilli les données pertinentes, dont le soutien à un expert indépendant recruté afin de mener une vérification indépendante. Les frais engagés pour la mise en œuvre et le suivi du projet au titre de la phase I s’élèvent à 170 000 \$US, comprenant 65 000 \$US pour le personnel et les consultants, 40 000 \$US pour les déplacements, 45 000 \$US pour les ateliers et les réunions, et 20 000 \$US pour les communications.

Niveau de décaissement des sommes

10. La somme de 990 559 \$US (690 000 \$US pour le PNUE et 300 559 \$US pour l’ONUDI) sur les 1 640 000 \$US approuvés à ce jour a été décaissée en date d’avril 2022, comme indiqué dans le tableau 2. Le solde de 649 441 \$US sera décaissé en 2023.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Côte d’Ivoire (\$US)

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (%)
Première	Approuvé	250 000	460 000	710 000	71
	Décaissé	250 000	252 595*	502 595	
Deuxième	Approuvé	190 000	0	190 000	100
	Décaissé	190 000	0	190 000	
Troisième et quatrième	Approuvé	280 000	460 000	740 000	40
	Décaissé	250 000	47 964*	297 964	
Total	Approuvé	720 000	920 000	1 640 000	60
	Décaissé	690 000	300 559	990 559	

*Le solde du volet de l’ONUDI sera décaissé d’ici la fin juin 2022 car le processus d’achat de l’équipement est terminé.

Mise en œuvre de la cinquième et dernière tranche du PGEH

11. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre juillet et décembre 2022 :
- a) Six ateliers de formation à l’intention de 150 douaniers à Abidjan et certains ports d’entrée sur le contrôle et l’identification des HCFC et de l’équipement à base de HCFC, et le commerce illicite des substances réglementées (50 000 \$US) ;
 - b) Huit ateliers de formation à l’intention de 200 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques de réfrigération, l’utilisation de frigorigènes de remplacement des HCFC et l’entretien d’équipement de climatisation (85 000 \$US) ;
 - c) Suivi de projet (50 740 \$US) : Recrutement de deux consultants nationaux (un expert en réfrigération et un expert en douanes) pour la gestion et le suivi du projet (25 000 \$US), déplacement du personnel pour la coordination du projet (10 740 \$US), ateliers (10 000 \$US) et communications (5 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS***Rapport de vérification*

12. En ce qui concerne les recommandations contenues dans le rapport de vérification, le PNUE a expliqué que le Bureau national de l’ozone poursuit ses travaux afin de renforcer son partenariat avec le

ministère des Douanes grâce à des consultations et des réunions de coordination périodiques, visite régulièrement le marché afin de contrôler la qualité des frigorigènes et prévenir le commerce illicite des biens, met en œuvre un programme d'information et de rayonnement sur le contrôle et le suivi des HCFC et la formation des représentants du ministère du Commerce, assure le suivi de la signature des arrêtés interministériels avec les ministères concernés et assure le suivi de la mise en œuvre des nouveaux codes du Système harmonisé après leur approbation par la CEDEAO.

Rapport périodique sur la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches du PGEH

Cadre juridique

13. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a déjà octroyé des quotas d'importation de SAO de 38,50 tonnes PAO (700 tonnes métriques) pour 2022, ce qui inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

14. En réponse à une demande d'information du Secrétariat, le PNUE a indiqué qu'il ne se fait aucune adaptation de l'équipement à base de HCFC-22 aux hydrocarbures à l'heure actuelle en Côte d'Ivoire et que le gouvernement, le PNUE et le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération n'encouragent pas cette pratique. Le PNUE a également expliqué que les programmes de formation en bonnes pratiques de réfrigération comprennent une formation en manipulation sécuritaire des frigorigènes inflammables. Le PNUE a aussi confirmé que le gouvernement de la Côte d'Ivoire est très bien informé des décisions du Comité exécutif⁴ concernant cette pratique.

15. En ce qui concerne le programme de certification des techniciens, le gouvernement, avec l'appui du PNUE, s'est entretenu dans les détails avec les experts concernés et a obtenu des informations sur la mise en œuvre de programmes de certification offerts dans d'autres pays tels que la Tunisie. À l'issue de ces consultations, le gouvernement prévoit la mise en œuvre un programme de certification à la phase II du PGEH.

Achèvement de la phase I

16. À l'origine, l'achèvement de la phase I du PGEH en Côte d'Ivoire était prévu le 31 décembre 2021. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a demandé à la 88^e réunion de reporter la date d'achèvement du projet au 31 décembre 2023. Le Comité exécutif a donc autorisé le pays, à titre exceptionnel, à poursuivre la mise en œuvre des activités en suspens liées à la phase I et a demandé la remise d'un plan de mise en œuvre, comprenant, selon qu'il convient, les demandes pour les tranches restantes de la phase I à la 90^e réunion (décision 88/29). Ayant pris connaissance du plan de mise en œuvre de la cinquième tranche, le gouvernement demande le report de la date d'achèvement de la phase I au 31 décembre 2022 et accepte d'achever le volet financier du projet d'ici le 30 juin 2023. Cette prorogation permettrait au pays de mener à terme les activités restantes de la phase I et de poursuivre ses activités en vue de la réalisation et du maintien de ses objectifs de conformité. Le PNUE a aussi indiqué que le gouvernement compte soumettre la phase II du PGEH en 2023.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes⁵

17. Le gouvernement, le PNUE et l'ONUDI sont totalement engagés à mettre en œuvre la politique d'égalité des sexes du Fonds multilatéral, conformément à la décision 84/92 d). Le Bureau national de

⁴ Décisions 72/17 et 73/34

⁵ Dans sa décision 84/92 d), le Comité exécutif demande aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle sur l'intégration de l'égalité des sexes tout au long du cycle du projet.

l'ozone offrira des sessions portant spécifiquement sur l'égalité des sexes lors des réunions du Comité directeur et recueillera des données ventilées par sexe sur les activités de formation et de suivi relatives à des propositions/recommandations précises sur les aspects liés à l'égalité des sexes. Le Bureau national de l'ozone sera ainsi en mesure d'appliquer progressivement les mesures d'intégration de l'égalité des sexes aux futures activités.

Pérennité de l'élimination des HCFC

18. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire a mis en place un programme d'octroi de permis et de quotas qui garantit le contrôle et le suivi des importations de HCFC ; les mesures supplémentaires visant à renforcer les réglementations recommandées dans le rapport de vérification seront mises en œuvre au cours de la cinquième tranche de la phase I et à la phase II du PGEH. Le gouvernement garantit la formation continue et durable des parties prenantes concernées en offrant une formation aux douaniers et aux policiers sur le contrôle et le suivi des importations et de l'utilisation des HCFC, ainsi que des programmes de rayonnement avec les importateurs et autres parties prenantes du commerce des HCFC. L'équipement et les outils de formation des techniciens d'entretien en bonnes pratiques d'entretien ont été fournis au CPMME et ses formateurs ont été formés, ce qui garantira un renforcement continu des capacités du secteur de l'entretien pour l'adoption de bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation sécuritaire des frigorigènes inflammables, et facilitera la mise en œuvre d'un programme de certification au pays. L'exécution du programme d'octroi de permis et de quotas pour les HCFC jumelée à la formation continue des techniciens d'entretien et des agents de police permettra au gouvernement d'assurer la pérennité de l'élimination des HCFC.

Conclusion

19. La mise en œuvre du PGEH va bon train. Le programme d'octroi de permis et de quotas d'importation fonctionne et la consommation de HCFC en 2021 a été de 13,5 pour cent de moins que les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. Le gouvernement est engagé à appliquer les recommandations contenues dans le rapport de vérification. Le pays s'engage à achever les activités de la phase I d'ici décembre 2023 ; la phase II du PGEH devrait être soumise d'ici 2023. Bien que l'arrêté interministériel n'ait pas encore été signé par tous les ministères à cause des changements fréquents au sein du gouvernement, le Bureau national de l'ozone fait le suivi de la question auprès des ministères. Environ 60 pour cent des sommes approuvées ont été décaissés. Le suivi et le contrôle des importations de HCFC-22, la formation et le renforcement des capacités des techniciens et des centres de formation, ainsi que la réduction de la dépendance à l'équipement à base de HCFC-22 contribueront ensemble à la pérennité de l'élimination des HCFC.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches jumelées de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Côte d'Ivoire ;
- b) Approuve, à titre exceptionnel, le report de la date d'achèvement de la phase I du PGEH pour la Côte d'Ivoire au 31 décembre 2022, à cause des retards dans la mise en œuvre des activités, étant entendu qu'aucun autre report de la mise en œuvre du projet ne serait demandé ;
- c) Demande que le gouvernement de la Côte d'Ivoire, le PNUE et l'ONUDI remettent un rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la dernière tranche et le rapport d'achèvement de projet à la deuxième réunion du Comité exécutif de 2023 et restituent tous les soldes avant le 30 juin 2023.

21. Le Secrétariat du Fonds recommande également l'approbation générale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour la Côte d'Ivoire et du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2022 correspondant, au niveau de financement indiqué ci-dessous, étant entendu que le gouvernement de la Côte d'Ivoire remettra un compte rendu sur l'adoption du décret interministériel sur la réglementation des importations, des exportations, du transport, de la réexportation et du commerce des SAO et autres mesures de renforcement des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports sur les importations et exportations des HCFC, par l'entremise du PNUE, à la 91^e réunion.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	185 740	22 482	PNUE